Convention d'application Métropole AMP- CCIMP

Développement des Filières stratégiques et des Projets Economiques Structurants Métropolitains

Entre :

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE,
dont le siège est situé 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille
représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL,

Ci-après désignée « la Métropole » ou « MAMP »

et

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE PROVENCE,
dont le siège est situé au Palais de la Bourse, 9, La Canebière 13001 Marseille
représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc CHAUVIN,

Ci-après désignée « la CCIMP »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) ont signé une convention cadre le 09/02/17 visant à définir leurs priorités stratégiques communes en matière de développement économique, donnant lieu à une déclinaison en conventions opérationnelles annuelles dans les différents domaines d'intervention visés.

Dans le cadre du plan d'actions de l'Agenda du Développement Économique adopté le 30/03/17, la Métropole a retenu comme Action 1 – Levier 1 « Mener à bien les grands projets au sein des filières prioritaires ».

La Mission « Filières et Grands Projets Métropolitains » de la CCIMP s'est fixée pour ambition de « Consolider nos atouts – filières et accélérer nos GPM pour faire d'Aix-Marseille-Provence un territoire champion ».

L'économie métropolitaine repose en grande partie sur la présence de 6 filières d'excellence en développement : Aéronautique/mécanique, Maritime/logistique, Santé, Industries numériques et créatives, Energie/environnement, Art de vivre/tourisme.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

Ces 6 filières d'excellence sont d'une part adossées à des écosystèmes d'acteurs métropolitains organisés (Clusters, Pôles de compétitivité, …) et d'autre part incarnées par des Projets Economiques Structurants Métropolitains (PESM).
Ces Projets participent fortement à la compétitivité et à l'attractivité du territoire et doivent être soutenus de manière prioritaire.

Un certain nombre de projets sont aujourd'hui susceptibles d'être qualifiés de Projets Economiques Structurants Métropolitains et font déjà consensus :

- Le Projet Henri Fabre (Filière Mécanique & Aéronautique)
- Le Pôle aéronautique d'Istres (Filière Mécanique & Aéronautique)
- Le Projet Piicto (Filière Environnement & Energie)
- Le Pôle de Cadarache (Iter, Cité des Energies, En'Durance Energies / Filière Environnement & Energie)
- Provence Grand Large – Eolien Offshore Flottant (Filière Environnement & Energie)
- Marseille Immunopole (Filière Santé)
- Technopôle de Château-Gombert 2030 (Filière Mécanique & Aéronautique et Numérique & Industries créatives)
- Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée (Filière Environnement)

Ces grands projets se caractérisent par un portage d'acteurs publics et/ou privés et un écosystème structuré, une offre de service dédiée et une spatialisation affichée, un positionnement marché clair et ambitieux et l'existence d'atouts métropolitains différenciants au niveau national et international.

Article 1 – Objet de la convention

Les Filières stratégiques et les Projets Economiques Structurants Métropolitains sont, pour la Métropole et la CCIMP, des moteurs de l'économie métropolitaine. C'est pourquoi les deux institutions décident de coordonner leurs modalités d'intervention sur ces deux volets.

Les besoins d'accompagnement et d'accélération des filières et des projets sont nombreux : attraction et valorisation d'entreprises pépites, structuration du parcours résidentiel des entreprises (construction d'une offre territoriale dédiée), consolidation et développement d'écosystèmes, développement des relations d'affaires entre les entreprises…

Le concept même de projet structurant induit un pilotage transversal, c'est-à-dire impliquant une multiplicité d'acteurs qu'il est indispensable de faire converger vers un objectif commun. Les projets structurant nécessitent également d'organiser la prise en charge des différentes fonctions d'accompagnement nécessaires à leur développement.

Dans la plupart des cas, ces projets émergent grâce aux initiatives d'industriels du territoire. Les groupements d'industriels qui représentent leurs filières, définissent ainsi leur feuille de route et assurent le pilotage stratégique

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

et opérationnel du projet. Dans certains cas, la Métropole est à l'initiative du projet. Elle en détermine la stratégie globale, fédère un écosystème d'acteurs et assure le pilotage.

Métropole et CCIMP entendent penser leurs interventions de manière globale et agir sur les « fonctions » sur lesquelles elles sont légitimes et efficaces, en s'assurant de leurs complémentarités au travers d'actions conjointes ou coordonnées.

Article 2 – Définition des modalités d'actions de soutien aux Filières stratégiques et aux Projets Economiques Structurants Métropolitains

A. Appui aux Filières stratégiques

Le dynamisme et le rayonnement de l'économie métropolitaine reposent en grande partie sur la présence de 6 filières en expansion qui ont été mises en lumière conjointement par la Métropole AMP et la CCIMP et définies dans l'Agenda du Développement économique voté par les élus de la Métropole : Aéronautique/mécanique, Maritime/logistique, Santé, Industries numériques et créatives, Energie/environnement, Art de vivre/tourisme.

a. Actions de la Métropole

La Métropole travaille aux orientations générales des filières et définit, avec ses partenaires, les actions suivantes :

- Réalisation, avec les partenaires, des feuilles de routes et plans d'actions pour le développement des filières (études de positionnement, schémas stratégiques,…) ;
- Soutien financier aux structures d'animation des filières et subventions d'actions spécifiques ;
- Accompagnement à l'implantation et au développement des entreprises ;
- Participation au pilotage et financement d'événements autour des Filières ;
- Marketing, promotion et rayonnement international autour des Filières.

b. Actions de la CCIMP

L'intervention de la CCIMP se priorise sur les axes suivants :

- Organiser des événements économiques contribuant à l'émergence de filières d'avenir en révélant leur potentiel économique et en favorisant la fédération des acteurs clefs de leur écosystème ;
- Collaborer à la mise en œuvre des feuilles de route stratégiques accélérant le développement des Filières métropolitaines d'excellence ;
- Accélérer le développement du business des entreprises de ces filières en facilitant leurs connexions à leurs marchés et en favorisant leurs dynamiques d'innovation.

B. Appui aux Projets Economiques Structurants Métropolitains

a. Actions de la Métropole

L'action de la Métropole est principalement centrée sur la gouvernance des projets et la construction de l'offre territoriale. L'ensemble des axes d'intervention se résume ainsi :

- Pilotage ou participation à la gouvernance en apportant sa compétence dans les domaines qui sont les siens : aménagement foncier, montage immobilier, transport, accompagnement des entreprises etc. ;
- Construction de l'offre territoriale (foncière et immobilière) ; financement d'infrastructures ou

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

d'équipements mutualisés ;
- Accompagnement à l'implantation et au développement des entreprises ;
- Participation financière sous forme de subventions aux structures porteuses (associations, de pôle de compétitivité ou de sociétés d'économie mixte) pour la mise en œuvre de leur feuille de route, la construction de plateformes technologiques mutualisées ou bien encore la réalisation de bâtiments susceptibles d'abriter les Projets ;
- Participation au pilotage et financement d'événements autour des Projets.

b. Actions de la CCIMP

La CCIMP déploie ses actions autour de leviers prioritaires d'intervention, définis en fonction de ses expertises, et en complémentarité avec les actions de la Métropole.
Son appui se concentre autour de 3 axes principaux :
- Connexion des entreprises du territoire à ces grands projets de sorte à accompagner leur croissance ;
- Soutien, en partenariat avec la Métropole, à la promotion et au rayonnement international des Projets Economiques Structurants Métropolitains ;
- Appui à la structuration des Projets Economiques Structurants Métropolitains et à leur ancrage métropolitain.

Article 3 – Types d'actions envisagées

Afin d'amplifier l'impact de leurs interventions respectives sur les Filières d'excellence et les projets économiques structurants métropolitains, les deux partenaires décident de :

- **Co-construire et mettre en œuvre des « actions conjointes »** au bénéfice du développement des entreprises des Filières et/ou de la concrétisation du potentiel économique et d'innovation des PESM. Ces actions seront construites et déployées conjointement par la CCIMP et la Métropole (en partenariat éventuel avec d'autres acteurs) et mobiliseront à cet effet les ressources des deux partenaires.

- **Définir des « actions coordonnées »** : partager, en amont de leur mise en œuvre, dans un objectif de complémentarité et de cohérence, la nature et les modalités de leurs interventions spécifiques sur les Filières et les PESM.

Le programme d'actions 2018-2019 détaillé est annexé à la présente convention.

Article 4 – Modalités de gouvernance de la convention

La gouvernance sera organisée au travers de la mise en place d'un comité de suivi technique réuni trimestriellement permettant de procéder :

- à la revue des actions conjointes et coordonnées,
- à l'analyse du niveau de leur mise en œuvre,
- à l'échange sur les prises de décision communes,
- aux réorientations et modifications du plan d'action.

Trois mois avant l'échéance de la convention, le Comité de suivi produira un bilan de la convention en cours,

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

proposera ou non son renouvellement, ses modifications éventuelles et établira le plan d'action de la période suivante.

Article 5 – Durée et reconduction de la présente convention

La présente convention est conclue pour les années 2018 et 2019. Elle pourra être prolongée moyennant accord express des deux parties pour une nouvelle période de deux ans. En cas de prolongation un nouveau plan d'actions devra être détaillé et annexé.

La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties.
Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des deux Parties.

Fait à Marseille, le……..
en deux exemplaires originaux

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Le Président	**Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, La Présidente**
Jean-Luc CHAUVIN	**Martine VASSAL**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

Annexe : Programme d'actions 2018 - 2019

Pour chacune des 6 filières d'excellence, la Métropole Aix Marseille Provence et la CCI Marseille Provence :

- co-construisent et mettent en œuvre un certain nombre d'actions conjointes
- coordonnent leurs actions spécifiques

1/ Filière Santé

Description	Actions conjointes	Partenaires	Incidence budgétaire	Principale échéance
Etudes économique santé				
Une étude visant à réactualiser le poids économique de la filière Santé sur le territoire métropolitain et à caractériser les entreprises à potentiel de la filière. Une deuxième étude sur l'analyse des leviers qui permettraient de développer l'écosystème Thérapies Innovantes sur la Métropole.	Les partenaires définiront ensemble la stratégie de communication concernant les résultats de cette étude puis déploieront de concert le plan de communication convenu. Ils définiront également ensemble les actions à conduire et leurs conditions de mise en œuvre pour relever les enjeux mis en lumière par l'étude (densification du tissu économique des Medtech et des Biotech, les relations donneurs d'ordre – sous – traitants…).	CCIMP Eurobiomed MAMP	Subvention 2017 de MAMP à CCIMP : 30 k€	
Actions coordonnées	▪ **GIPTIS**, institut de recherche et de médecine dédié aux maladies rares : la MAMP et la CCIMP font partie des membres fondateurs de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique qui pilotera cet institut. Elles accompagneront la mise en œuvre du projet et associeront les promoteurs du projet aux missions internationales, en particulier autour du bassin méditerranéen, qu'elles organisent ou dans lesquelles elles sont parties prenantes ▪ **Stratégie concertée d'appui aux Evènementiels Santé** : la MAMP et la CCIMP (en lien avec d'autres acteurs clefs du territoire et de la filière) décident d'échanger régulièrement et en amont des évènements concernés, de sorte à pouvoir analyser ensemble la pertinence de l'évènement eu égard aux enjeux territoriaux de la filière et faire converger leur prise de position sur leur soutien (opérationnel, financier, technique…) aux évènements considérés ▪ **Convention d'affaires « Business Meeting Santé »** : en 2018, 5ème édition organisée par la CCIMP, en partenariat avec Eurobiomed & Interpro, soit 500 Rendez-vous d'affaires qualifiés entre DO de la santé (locaux, nationaux, internationaux) et TPE/PME locales, fournisseurs de produits/services, en couplage avec la manifestation « Health future show », dans le cadre d'une journée Santé dédiée ou au sein d'Innov In Med 2ème édition.			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

2/ Filière Aéronautique & Mécanique

Description	Actions conjointes	Partenaires	Incidence budgétaire	Principale échéance
1ères Rencontres Business « Dirigeables »				
Rencontres dédiées à la promotion des projets Dirigeables développés localement et au potentiel de développement associé Faciliter la rencontre entre DO et TPE/PME pour croiser besoins/attentes et solutions innovantes, mais également faire connaitre le potentiel d'accueil (offre foncière et immobilière) du pôle aéronautique Jean Sarrail	La CCIMP & le pôle SAFE co-organisent cette rencontre selon le modèle des « Rdv Innovation & industrie » avec une conférence/table ronde centrée sur les projets « dirigeables » (enjeux, état d'avancement des projets, opportunités business) ainsi que des pitchs & RDV inter-entreprises pour favoriser les partenariats économiques et/ou d'innovation. La CCIMP assurera la gestion opérationnelle et le pilotage de l'organisation de ces Rencontres pour le compte des co-organisateurs.	MAMP CCIMP SAFE SPL Jean Sarrail	Action à confirmer	Dans le cadre du salon Aéro Spi (MAMP, Ville Istres, Région Paca, CD13, CCIMP)
Actions coordonnées	▪ **Projet Henri Fabre** : La MAMP et CCIMP contribuent à la gouvernance stratégique et opérationnelle de Team Henri Fabre dans le cadre de relations bilatérales spécifiques et se coordonnent sur les orientations à donner au projet, ainsi que sur les actions prioritaires à mener ▪ **Développement du Technocentre Henri Fabre** : Pour accompagner la Métropole dans son rôle de maître d'ouvrage du Technocentre Henri Fabre, la CCIMP appuiera Team Henri Fabre dans son action de mise en visibilité et de commercialisation de l'offre du Technocentre auprès de nouveaux prospects ▪ **Projet « dirigeables » & Pôle Aéronautique Jean Sarrail** : La MAMP et CCIMP s'informeront de leurs actions respectives pour accompagner le développement des projets « dirigeables » locaux et le pôle aéronautique associé Jean Sarrail lors du point trimestriel de suivi de la présente convention. ▪ **Accompagnement au développement des entreprises industrielles positionnées dans les domaines d'activités couverts par Henri Fabre** (Aéronautique-mécanique, Naval-défense, Energie..) : - organisation des « Rencontres Business Industrie » permettant le développement de courants d'affaires en inter-filières entre grands D.O. et sous-traitants industriels - déploiement de diagnostics individualisés « scan industrie » selon une méthodologie nationale validée par le programme national « Industrie du futur » - réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la mise en œuvre d'une plateforme d'open innovation			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

3/ Filière Maritime & Logistique

Description	Actions conjointes	Partenaires	Incidence budgétaire	Principale échéance
Smart Port				
Améliorer la performance économique et environnementale de l'écosystème portuaire et logistique Renforcer les relations et les interactions entre le Port et le territoire métropolitain Promouvoir la place portuaire et contribuer à la différenciation de Marseille Fos	Réalisation d'un Challenge d'Open Innovation et d'un Démonstrateur du Smart Port Réflexion sur création d'une Brain Port Community et la mise en place d'une plate-forme des données numériques du Smart Port	GPMM AMU CCIMP MAMP		Comité de pilotage septembre 2018
Actions coordonnées	▪ **Développement de la filière Réparation / déconstruction navale :** Structurer et développer l'écosystème à l'échelle métropolitaine pour positionner la Métropole Aix-Marseille-Provence comme un pôle d'excellence de la réparation et de la déconstruction navale industrielle mais aussi d'escale, d'hivernage et de refit de Méga Yachts en Méditerranée Métropole et CCIMP contribuent à asseoir une nécessaire vision métropolitaine basée sur la complémentarité entre les différents sites de réparation navale, de La Ciotat à Port Saint Louis du Rhône et entre les segments de marchés. Dans le cadre de la Charte Métropole Port, la CCIMP assure le pilotage de l'étude de faisabilité d'un cluster métropolitain dont les objectifs opérationnels sont résumés en trois idées force : Attirer, Connecter, Former.			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

4/ Filière Industries Numériques et Créatives

Description	Actions conjointes	Partenaires	Incidence budgétaire	Principale échéance
Mission d'accompagnement de start-up d'A.M.P. au CES Las Vegas janvier 2019				
Organisation d'une mission d'accompagnement de 20 dirigeants de startup d'AMP au salon mondial de l'innovation numérique – le CES Las Vegas – en Janvier 2019.	Gestion opérationnelle et pilotage confiés à la CCIMP Membre du comité de pilotage, la Métropole prendra part aux actes décisifs de l'opération et sera politiquement représentée dans les temps officiels de communication de l'opération.	AMP CCIMP VDM	La Métropole : 129,5 K€ CCIMP : 27,3 K€ VDM : 20 K€ Budget global : 193 K€.	Janvier 2019
Réalisation d'une étude sur l'opportunité de développer des Data Centers sur le territoire métropolitain				
Diagnostic et définition de la feuille de route stratégique de la Métropole en matière d'implantation de DC.	La CCIMP et la Métropole assurent le co-pilotage de l'étude, aux côtés des autres financeurs (PP et Euromed)	AMP CCIMP Euromed PP	La Métropole : 48 K€ CCIMP : 12,6 K€ Budget global : 72,6 K€.	Mai 2018 (restitution) Second semestre 2018 (mise en œuvre feuille de route)
Promotion de l'Ecosystème innovation numérique AMP au salon Vivatechnology				
Afin de promouvoir l'écosystème d'innovation numérique du territoire Aix Marseille Provence sur le Salon Vivatechnology, les partenaires Métropole, CCIMP et Ville de Marseille ont décidé d'organiser une représentation métropolitaine, via un stand de 80m², accueillant une sélection de structures d'accompagnement à l'innovation emblématiques d'AMP et de start up métropolitaines accélérées par ces structures.	La CCIMP assure la gestion opérationnelle ainsi que le pilotage de l'opération pour le compte des partenaires La Métropole pilote directement la stratégie de communication autour de l'opération et mobilise les accélérateurs publics/privés. Ses élus seront mobilisés dans les temps officiels de l'opération.	AMP CCIMP Ville de Marseille	La Métropole : 95 K€ CCIMP : 17,5 K€ Budget global : 162,5 K€	**24 au 26 mai 2018 Paris**
Démarche de dynamisation métropolitaine de la Filière « cinéma- audiovisuel »				
La Métropole, la Ville de Marseille et la CCIMP souhaitent dynamiser la filière « cinéma audiovisuel » avec pour objectif de doubler le nombre de tournages sur la Métropole à 5 ans. Actions à engager : L'interview de 18 producteurs nationaux/internationaux. Une étude mesurant les retombées économiques directes des tournages. L'organisation mi 2018 des 1ers « Etats généraux » métropolitains de la filière. Le lancement d'un comité stratégique métropolitain de la filière afin de finaliser la feuille de route.	La CCIMP assurera la gestion et le pilotage opérationnels de l'opération La Métropole sera membre du comité de pilotage et mobilisera ses équipes pour accompagner les différentes étapes opérationnelles de la démarche.	AMP CCIMP Ville de Marseille		**Septembre 2018**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

Actions coordonnées	▪ **Contribution au pilotage stratégique et opérationnel d'Aix Marseille French Tech :** Les deux partenaires contribuent au pilotage stratégique et opérationnel de la dynamique AMFT par le biais d'une contribution financière à la structure chargée d'opérer le label, de l'appui à la promotion des évènements et actions d'AMFT**,** de la réalisation d'actions spécifiques ▪ **Participation au Comité stratégique de the Camp :** La Métropole et la CCIMP sont partenaires de the Camp et comptent parmi ses membres fondateurs. Dans le cadre de cette convention les partenaires coordonneront leurs actions pour accompagner la mise en œuvre du projet et maximiser ses impacts sur le territoire et ses entreprises ▪ **Soutien au développement des Start-up et Entreprises numériques métropolitaines :** Pour accompagner la compétitivité et le développement des start-up numériques de son territoire, la CCIMP déploie les actions suivantes : Programme « Start up training » de développement des compétences du dirigeant. Organisation de pitchs d'entreprises disposant de solutions numériques innovantes (« Business Eau 2018», « Tourism business Meeting », « Business meeting santé »… Big Up for start up 2018) Conseil individualisé à la recherche de financements assuré par expert CCIMP Déploiement en 2018 &2019 d'un dispositif expérimental d'accompagnement personnalisé permettant le traitement de 40 recrutements portés par 30 entreprises de la filière numérique La CCIMP informera la Métropole de la mise en œuvre et des résultats de ces opérations et des opportunités de s'associer à ces actions. ▪ **Soutien au festival International de la série digitale « Marseille Web Fest » 2018** La Métropole et la CCIMP s'informeront en amont de l'édition du Festival MWF 2018 de leurs stratégies respectives d'appui à ce Festival international, véritable révélateur des atouts et savoir-faire du territoire Aix Marseille Provence dans le domaine du Cinéma & Audiovisuel. ▪ **Participation au déploiement de la Cité de l'innovation** La Métropole et la CCIMP sont partenaires de la création de l'association Accélérateur M dont ils suivront les travaux. La CCIMP participe à l'offre de service de l'accélérateur en développant un CCI Lab qui proposera aux grands groupes, des territoires d'expérimentation sur des sujets d'innovation.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

5/ Filière Energie – Eau & Environnement

Description	Actions conjointes	Partenaires	Incidence budgétaire	Principale échéance
AMI Provence Industry'Nov				
83 ha de fonciers qualifiés au sein de 3 plateformes industrielles (PIICTO, La Mède et Berre) pour accueillir des démonstrateurs ou des industries dans les domaines de l'écologie industrielle appliquée, de la transition & efficacité énergétique, des biocarburants et de la bio-industrie Avec une task force (industriels et institutionnels) capable d'accompagner et d'optimiser le temps lié à l'implantation	Sous pilotage de la MAMP, la CCIMP participe aux instances de l'AMI : réunions de coordination, groupes de travail préparatoires, comité technique et comité de pilotage pour l'instruction et la sélection des candidatures. La CCIMP contribue à la manifestation de lancement officiel de l'AMI et à sa diffusion auprès des cibles potentielles.	Etat Région PACA MAMP PIICTO Total Lyondell Basel Kem One Provence Promotion Novachim CCIMP	Budget total : 87,6 k€ TTC MAMP : 32 k€ TTC CCIMP : 10 k€ TTC	16/04/18 (lancement) 2nd semestre 2019 (fin Phase 1)
Organisation des Side Events territorial et scientifique de FOWT 2018				
Organisation d'un side event et d'une journée académique à l'Ecole Centrale de Marseille à Château-Gombert, autour de FOWT 2018 (plus grand évènement mondial dédiée à la filière de l'éolien off-shore flottant avec 800 participants attendus, dont 40 % d'étrangers, organisé au Palais du Pharo à Marseille	La CCIMP organise le side-event en partenariat avec la MAMP et PP pour une cible qualifiée (150 personnes environ attendues) et la journée académique dédiée aux travaux de recherche technique et d'innovation autour de l'EOF (80 à 100 personnes attendues) dans le cadre des « RDV Innovation & Industrie »	CCIMP Pôle Mer FEE GPMM Région PACA	<u>Side-event</u> : Budget total : 35 k€ HT MAMP : 5 k€ HT CCIMP : 30 k€ HT <u>Journée académique</u> : Budget total : 18 k€ HT MAMP : 4 k€ HT CCIMP : 11 k€ HT ECM : 4 k€	24/04/18 27/04/18
Organisation de RDV Business liés à l'EOF				
1er RDV Business « spécial PGL & contrats attributaires » : informer les entreprises du territoire des marchés à venir portés notamment par EDF EN et ses attributaires de rang 1 (Siemens, RTE et SBM Offshore)	Sous pilotage de la MAMP, la CCIMP se charge de : gestion des invitations, sourcing et mobilisation des entreprises concernées, gestion de la communication et des inscriptions	MAMP CCIMP Pôle Mer Capénergies ARII	CCIMP : à évaluer MAMP : 500 € EDF EN : 2 000 €	19/02/18
RDV Business du nucléaire civil				
En lien avec ITER, Rencontres Business et informations sur les prochains marchés " Assembly " et " Piping " d'Iter, mobilisant de 100 à 150 entreprises	La CCIMP co-organisera avec les partenaires spécialisés (Iter org, agence Iter France, C2I, cyclium..) : gestion des invitations, sourcing et mobilisation des entreprises concernées, gestion de la communication et des inscriptions	CEA ITER Org AIF/C2i Cyclium CCIMP MAMP	Action à confirmer	Octobre 2018
Rencontres " Eau & Business "				
Organisation des 2ème Rencontres : mobilisation de 15 grands DO (régies publiques, opérateurs de DSP, Industriels du secteur..), une centaine de fournisseurs locaux (professionnels de l'eau-environnement, sociétés de génie civil et sous-traitants industriels) ainsi que des start up & entreprises locales disposant de solutions	La CCIMP en partenariat avec le cluster Ea-Eco Entreprises. La Direction " Eau et assainissement " de la MAMP participera aux tables rondes d'experts et aux rdv BtoB,	CCIMP Ea-Eco Entreprises MAMP SEMM		Juillet 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

innovantes de gestion de l'eau.				
RDV Innovation Industrie (« le plastique en Méditerranée : collecte et valorisation »)				
Organisation d'un RDV Innovation Industrie au Technopôle de Château Gombert, sur la thématique « le plastique en Méditerranée », mobilisant 150 personnes (entreprises offreurs de solutions et donneurs d'ordres, chercheurs, porteurs de projets d'innovation, etc.)	La CCIMP, en partenariat avec la MAMP, organisera sur une journée un RDV Innovation Industrie destiné à partager l'état de la recherche sur le sujet retenu, favoriser les partenariats technologiques, d'innovation ou business (session de pitchs collectifs). Co-construction du programme, puis la CCIMP identifie et mobilise les intervenants, source les offreurs de solutions pour les pitchs, organise la logistique. Diffusion conjointe CCIMP/MAMP	CCIMP MAMP Allizé Plasturgie Novachim Etc.	CCIMP : en cours d'évaluation MAMP : 4 K€	Décembre 2018
Actions coordonnées	▪ **Appui au grand projet PIICTO** : contribution de la MAMP et de la CCIMP à la gouvernance stratégique et opérationnelle de l'association, dans le cadre de relations bilatérales spécifiques ▪ **Co-construction d'un projet autour des filières industrielles au service de la « mobilité décarbonée »** (électricité, biogaz et hydrogène) : lancement d'une étude réalisée par la CCIMP en partenariat avec l'association PIICTO et la MAMP – benchmark et enquête auprès des industriels de l'Etang de Berre afin de mesurer leurs ambitions sur ce sujet ▪ **Participation au suivi de l'étude d'impact des actions de l'association PIICTO** : une étude devrait être lancée par Piicto pour évaluer les retombées économiques directes et induites des différentes actions et projets portés par l'association et ses membres. A compléter éventuellement par la réalisation d'une analyse de la dimension « marketing et attractivité territoriale du projet PIICTO » menée par la CCIMP. ▪ **Déploiement de la plateforme nationale " CCI business EMR "** par la CCIMP sur la façade maritime PACA (plateforme Web permettant la valorisation de grands projets d'investissements nationaux liés aux énergies marines renouvelables, principalement ceux de l'EOF, et facilitant la mise en relation entre DO des projets et entreprises susceptibles de répondre à leurs besoins) ▪ **Accompagnement de la mutation de la plateforme Total à La Mède** : dans le cadre de sa convention avec Total, la CCIMP assure un accompagnement des sous-traitants actuels du site pour les aider à se positionner sur les marchés de la future bioraffinerie ou selon leurs savoir-faire à se repositionner sur d'autres marchés de DO de la filière énergie ou d'autres filières, mobilisant les mêmes compétences			

4.6/ Filière Tourisme et Art de vivre

Description	Actions conjointes	Partenaires	Incidence budgétaire	Principale échéance
Actions coordonnées	▪ *Les parties se réuniront courant 2018 pour faire le point sur cette filière & projets associés et définir l'action qu'ils pourraient engager en commun et/ou en concertation*			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018